

APEG

Association professionnelle des Educateurs/trices gradué(e)s
Berufsverband von de Sozialpädagogen

DOSSIER DE PRESSE

association sans but lucratif constituée le 30 mars 1999

**DOSSIER DE
PRESSE
07.07.2004**

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 JUILLET 2004

Le conseil d'administration de l'association professionnelle des éducateurs/trices gradué(e)s (A.P.E.G.) s'empresse de vous transmettre ses réflexions concernant les négociations de coalition entre le PCS et le POSL en vue de la formation d'un nouveau gouvernement.

Le gouvernement sortant prévoyait dans sa déclaration du 12 août 1999 de revaloriser les différentes carrières dans "une révision des traitements, qui adapteraient la rémunération des différentes carrières à l'évolution des études, des attributions et des responsabilités". En décembre 2002, il a mis fin à ces projets. Par conséquent, il va de soi que l'insatisfaction des professionnels du secteur socio-éducatif reste considérable.

Tous les professionnels que nous représentons ont accompli une formation postsecondaire de trois années. Ces études supérieures suivies au Luxembourg ou à l'étranger leur ont permis d'acquérir un diplôme de niveau "BAC+3".

Dans de nombreuses institutions, l'éducateur gradué occupe des postes à haute responsabilité (Directeurs, chargés de direction, chefs de groupe(s), intervenants socio-éducatifs) et est amené à prendre des décisions importantes, lourdes de conséquences. L'éducateur gradué se caractérise avant tout par une flexibilité et une polyvalence professionnelle.

Malheureusement, la reconnaissance pécuniaire de sa carrière n'équivaut pas à celle des autres carrières supérieures dont la durée des études est identique. Cette injustice fondamentale entraîne une différence d'environ 30 % dans les salaires. Il est temps d'établir une égalité entre ces professions et de définir une ligne unique concernant le classement des salariés ayant atteint des niveaux d'études équivalents.

Dans le contexte du 30e anniversaire de la profession qu'elle représente, l'APEG a publié une brochure regroupant les principales informations concernant le métier de l'éducateur gradué.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter notre site internet www.apeg.lu.

Pour l'APEG,
Paul Bressler
Président

Marc Pletsch
Secrétaire Général

Réflexions concernant la carrière de l'éducateur gradué.

Dans de nombreuses institutions, l'éducateur gradué occupe des postes à haute responsabilité. Dans certains services, il constitue un pilier important au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Son profil se caractérise avant tout par une flexibilité et une polyvalence exemplaire, ce qui constitue un atout considérable dans son travail quotidien. Dans le secteur socio-éducatif, l'éducateur gradué est une force motrice indispensable pour le bon fonctionnement de nombreuses institutions.

Tous les professionnels que nous représentons ont accompli une formation post-secondaire de trois années. Ces études supérieures suivies au Luxembourg ou à l'étranger leur ont permis d'acquérir un diplôme "BAC+3". Mais malheureusement, la reconnaissance pécuniaire de leur carrière n'équivaut pas à celle des autres carrières supérieures dont la durée des études ne dépasse pas les trois années.

Notre revendication essentielle est de mettre à pied d'égalité notre carrière avec celle d'un orthophoniste, d'un pédagogue curatif, d'un infirmier gradué ou d'un assistant social qui tous bénéficient d'un traitement selon le barème de la fonction publique du grade 10 en début de carrière tandis que la carrière de l'éducateur gradué ne débute qu'au grade 8. ***(Cela se reflète également dans le secteur social du CCT SAS qui s'oriente d'après le barème de la fonction publique.)***

Cette injustice fondamentale entraîne une différence d'environ 30 % entre ces salaires. Il s'agit maintenant d'établir une égalité entre ces professions et de définir une ligne unique concernant le classement des salariés ayant atteint des niveaux d'études équivalents.

Pour être admissible aux études de l'éducateur gradué à plein temps, il faut être détenteur soit d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme de fin d'études secondaires techniques, soit d'un diplôme reconnu équivalent par le ministre; (...)

(Article 8 de la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales modifié par l'article 18 de la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglémentant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé).

La formation de l'éducateur gradué comporte trois années d'études supérieures. Les deux premières années assurent une formation polyvalente notamment dans les domaines des sciences de l'éducation, de la psychologie et des techniques d'expression; la troisième année est consacrée essentiellement à une certaine spécialisation. (...) (Article 5 de la loi du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales).

Les études préparatoires au diplôme d'éducateur gradué se font à l'Université de Luxembourg Campus Walferdange.

Classement actuel de la carrière de l'éducateur gradué : (barème de la fonction publique)

- . âge fictif de début de carrière: 21 ans
- stage: 2 ans
- grade 8
- grade 11: 6 ans après le stage
- grade 13: 20 ans après le stage
- grade 13 allongé des échelons 455 et 466 si cours de recyclage

Comparaison avec des carrières similaires :

Au même titre que l'éducateur gradué, dont ses études requièrent un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (BAC) et la réussite d'un cycle de trois années d'études à l'IEES ou un institut à l'étranger, nous avons repris ci-bas un deuxième tableau, qui lui aussi tient compte d'une carrière de niveau " BAC+3 ", c-à-d une formation post-secondaire d'un niveau d'études supérieures, à savoir.

la carrière de l'ergothérapeute, diététicien, laborantin diplômé, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, assistant social, infirmier gradué, rééducateur en psychomotricité, pédagogue curatif.

- âge fictif de début de carrière: 21 ans
- stage: 2 ans
- grade 10
- grade 12: 5 ans après le stage
- grade 13: 9 ans après le stage

Pourquoi une revalorisation de la carrière de l'éducateur gradué est-elle indispensable ?

a) Il faut valoriser les études BAC+3

La reconnaissance pécuniaire de la carrière de l'éducateur gradué n'équivaut pas à celle des autres carrières supérieures dont la durée des études est identique.

b) La discrimination d'une profession doit cesser

Le diplôme de l'éducateur gradué est le diplôme de niveau BAC+3 le moins rémunéré au Luxembourg. Il n'existe presque pas de différence de salaire entre ce diplôme et d'un BAC.

Rien ne justifie cette discrimination!

Notre revendication principale est de mettre à pied d'égalité notre carrière avec celle d'un orthophoniste, d'un pédagogue curatif, d'un infirmier gradué ou d'un assistant social, qui tous bénéficient d'un traitement selon le barème de la fonction publique du grade 10. *(Cela se reflète également dans le secteur social du CCT SAS qui s'oriente d'après le barème de la fonction publique.)*

c) L'éducateur gradué occupe des postes à haute responsabilité

Dans de nombreuses institutions, l'éducateur gradué occupe des postes à haute responsabilité (Directeurs, chargés de direction, chefs de groupe(s), intervenants socio-éducatifs) et sont amenés à prendre des décisions importantes, lourdes de conséquences. L'éducateur gradué se caractérise avant tout par une flexibilité et une polyvalence professionnelle.

d) L'intérêt par rapport à la profession auprès des futurs étudiants de l'Université de Luxembourg doit être assuré

Les personnes qui sont prêtes à effectuer des études universitaires ont le droit d'espérer une rémunération qui corresponde au niveau de leurs études. Cela ne pourra que constituer une motivation supplémentaire pour promouvoir les études d'éducateur gradué.

e) Il est temps d'abolir au Luxembourg la discrimination des professions considérées comme des professions typiquement féminines.

Au Luxembourg il existe toujours une discrimination de certaines professions considérées comme des professions typiquement féminines.

On constate en effet une différence de salaire dans les professions sociales à majorité féminine avec d'autres formations de niveau bac+3.

Différence annuelle (brut)

Euro	Flux
8.953,54	361.176,74
8.953,54	361.176,74
9.513,13	383.750,28
11.378,45	458.995,44
11.938,05	481.568,98
12.669,26	511.065,08
21.824,25	880.368,30
22.756,91	917.990,87
21.264,65	857.794,75
21.451,18	865.319,27
21.824,25	880.368,30
22.010,78	887.892,81
22.383,84	902.941,84
22.570,38	910.466,36
22.863,23	922.279,85
22.958,36	926.117,35
21.747,77	877.283,24
20.539,04	828.524,39
19.328,45	779.690,28
18.119,72	730.931,42
22.505,09	907.832,78
22.385,71	903.017,09
16.787,88	677.206,38
16.601,35	669.681,87
16.414,82	662.157,35
14.922,56	601.961,23
13.616,84	549.289,62
12.124,58	489.093,50
10.818,86	436.421,89
8.020,88	323.554,16
8.020,88	323.554,16
5.969,02	240.784,49
5.969,02	240.784,49
5.969,02	240.784,49
5.969,02	240.784,49
5.969,02	240.784,49

**!!! Par exemple !!!
ANCIENNETE 15 ANS**

**Différence annuelle de
22.958 Euro
(926.117 Flux)**

**par rapport à une autre
carrière Bac+3.**

**! DIFFÉRENCE SUR
37 ANNÉES !**

**563.082 Euro
(22.714.179 Flux)**

**par rapport
à une autre
carrière Bac+3.**

*

*Remarque:: (Autres BAC+3)
10% des effectifs reçoivent des
rallongements jusqu'à 518 points.*

Conclusion :

La différence entre la carrière de l'éducateur gradué et celles d'autres professions BAC+3 du secteur social nécessitant une formation à l'étranger (ergothérapeute, assistant social, infirmier gradué, diététicien, laborantin diplômé, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, rééducateur en psychomotricité, pédagogue curatif), est très importante. Un secteur qui fait appel à des personnes ayant des formations semblables, tant au niveau de la durée des études qu'au niveau du degré élevé des responsabilités, devrait assurer des carrières identiques entre elles.

La comparaison de la carrière de l'éducateur gradué aux autres carrières de type Bac+3 au Luxembourg fait toujours ressortir des différences significatives au niveau des rémunérations et ce au détriment de la carrière de l'éducateur gradué.

Des formations créées par l'État luxembourgeois

- dont les programmes sont fixés par l'État,
- dont la durée et le niveau sont identiques,
- et sanctionnées par un diplôme luxembourgeois,

devraient mener à des carrières fortement semblables voir identiques au niveau du classement dans la fonction publique.

Notons ...:

..qu'au Luxembourg seule la Convention Collective de Travail des Salariés occupés dans les Établissements Hospitaliers Luxembourgeois [Article 14 a).1.) reconnaît le diplôme de l'éducateur gradué (luxembourgeois ou étranger reconnu équivalent) comme équivalent aux autres formations de type graduat (BAC+3).

Cette prise de position face à ce problème nous incite à nous mettre et remettre en contact avec tous les acteurs du monde syndical et politique luxembourgeois.

Pour l'A.P.E.G., il s'agit avant tout de renforcer la position des éducatrices et éducateurs gradués dans l'objectif d'obtenir ce qu'ils méritent:

- la reconnaissance d'une formation obtenue au bout de trois années d'études supérieures desservies par l'Etat luxembourgeois et d'une profession au service de toutes les couches de la population luxembourgeoise.

Pour l'APEG
BRESSLER Paul

Une revalorisation de la carrière de
l'éducateur gradué est indispensable.

Faire rentrer les éducateurs gradués dans leurs droits

Alexandra Bertemes est la responsable au LCGB pour le secteur socio-éducatif. Elle a rencontré Paul Bressler, président de l'Association Professionnelle des Educateurs Gradués. Ensemble, ils ont évoqué les aspects des multiples problèmes rencontrés par les éducateurs gradués.

Alexandra Bertemes: Le problème fondamental des éducateurs gradués est de souffrir d'une reconnaissance inadéquate de leur métier. Les éducateurs gradués ont une formation BAC + 3, mais ils n'obtiennent pas la rémunération équivalente. Je pense que le travail fourni au quotidien par les éducateurs gradués est mal apprécié.

Paul Bressler: Tu as raison. Et de plus, il y a encore un paradoxe à relever: au Luxembourg, la reconnaissance s'obtient souvent à travers le salaire. Est reconnu celui qui est bien rémunéré. Et puisque les éducateurs gradués sont encore en attente d'une reconnaissance pour obtenir enfin un salaire adéquat, les choses continuent à tourner en rond.

Alexandra Bertemes: Les éducateurs gradués ont une double responsabilité. Tout d'abord, ils sont responsables pour la prise en charge et l'accompagnement des personnes qui leurs sont confiées. Et puis ils assument des tâches de gestion dans les institutions qui les emploient. En fait, le secteur socio-éducatif au Luxembourg ne fonctionnerait pas sans leur travail de gestion. Et pourtant, ce deuxième volet de leur travail n'est pas rémunéré.

Paul Bressler: Non, en effet. On peut citer un exemple: un éducateur gradué qui assume des fonctions de gestion comme par exemple directeur d'un foyer de jour «standard» a plus de 10 employés à gérer et diriger. Il est médiateur et intermédiaire entre Ministères, Parents, Personnel et En-

tentes qui tous ont des exigences, demandes et espérances différentes. Il en résulte que dans ce poste à haute responsabilité l'éducateur gradué est amené à prendre des décisions importantes, lourdes de conséquences. Maintenant l'éducateur gradué avec cette charge peut s'attendre à une prime de responsable d'environ 70 euros par mois. Or, s'il travaillait comme éducateur gradué dans un groupe, avec la possibilité de faire du travail posté et de travailler l'un ou l'autre dimanche, il gagnerait déjà bien plus. Sans oublier qu' aussi dans les groupes les responsabilités sont énormes.

Alexandra Bertemes: C'est tout à fait vrai, bien qu'il faut aussi relever que les éducateurs ne soient pas rémunérés de façon adéquate. Quelqu'un qui a un BAC technique comme formation ne reçoit malheureusement dans les institutions dans une carrière socio-éducative pas la rémunération équivalente à laquelle il pourrait prétendre s'il travaillait dans une carrière administrative avec son BAC technique. Les différences sont énormes.

Paul Bressler: La différence entre la carrière de l'éducateur gradué et celles d'autres professions BAC+3 du secteur social nécessitant une formation à l'étranger (ergothérapeute, infirmier gradué, diététicien, pédagogie curatif, etc) est très importante. Par exemple avec une ancienneté de 15 ans la différence annuelle est de plus de 24 000 Euro (960.000 lflux) par rapport à une autre carrière Bac3. Rien ne justifie cette discrimination!

Alexandra Bertemes: Mais Paul, selon toi, quelle est la raison pour laquelle les éducateurs et les éducateurs gradués souffrent encore d'un manque de reconnaissance?



Alexandra Bertemes et Paul Bressler

Paul Bressler: Difficile à dire. Il est possible qu'en travaillant avec des personnes dont la situation est souvent peu enviable, que les éducateurs ressentent leurs propres problèmes comme relativement peu importants en comparaison et donc n'insistent pas assez pour obtenir une amélioration de leur situation. En tout cas, il importe de faire quelque-chose. A ce sujet, l'APEG, l'Association Professionnelle des Educateurs Gradués a lancé une action de pétition que chacun peut soutenir et qui vise à faire rentrer les éducateurs gradués dans leurs droits.

Alexandra Bertemes: C'est une action que nous soutenons et je propose à chacun de consulter votre site www.bacplus3.lu pour de plus amples informations et pour vous soutenir.

**Pétitions et informations
détaillées sur**

WWW.BACplus3.lu

AIDEZ NOUS s.v.p.

LE TRAVAIL DE L'ÉDUCATEUR GRADUÉ

Le travail de l'E.G. se caractérise par:

- * des activités socio-éducatives
- * l'élaboration de projets pédagogiques
- * une réflexion sur l'opportunité et l'étendue de "l'intervention socio-éducative"

Il s'applique à des individus ou des groupes présentant des besoins spécifiques, à savoir :

- l'enfant
- l'adolescent
- l'adulte
- les personnes du 3^e âge

Le travail de l'E.G. a comme objectif principal d'encadrer et de soutenir les personnes prises en charge afin de leur permettre de gérer leur vie en fonction de leurs besoins spécifiques de la manière la plus autonome possible.

Cette activité professionnelle se base sur:

des principes éthiques

les droits constitutionnels fondamentaux

le respect de l'être humain ainsi que le respect des valeurs fondamentales comme:

- la dignité humaine
- la liberté
- l'égalité
- la solidarité
- la tolérance
- le respect d'autrui

Principales missions dans le travail socio-éducatif :

Encourager les individus qui lui sont confiés par des aides/interventions psychosociales, éducatives, culturelles et/ou matérielles

Travailler ensemble avec ces personnes, en leur proposant le support/encadrement nécessaire pour leur permettre de se prendre en charge

Collaborer avec les instances sociales, administratives et politiques afin de faciliter l'intégration des personnes en difficulté

Les méthodes de travail ainsi que les pratiques professionnelles ont évolué notamment grâce aux nombreuses expériences concrètes recueillies sur le terrain:

Ces expériences ont été réalisées entre autres dans le cadre de:

l'aide sociale individuelle, le travail social en famille, le travail en groupe, l'éducation etc...

l'élaboration de méthodes de travail pour les prises de contact et de création de relations professionnelles avec les individus, la détection et l'analyse des différents problèmes, maîtrise des techniques pour mener un entretien dirigé,...

la mise en œuvre de moyens et de techniques de travail dans l'intervention professionnelle.

l'équipe pluridisciplinaire

la supervision collégiale comme outil de travail spécifique

Le métier de l'E.G. est guidé par une conscience professionnelle basée sur les valeurs et qualités suivantes:

- principes éthiques
- secret professionnel
- discrétion
- tolérance
- flexibilité
- polyvalence
- ouverture d'esprit
- respect

Ces objectifs, devoirs, fonctions et principes, permettent à l'E.G. :

- d'établir un rapport de confiance avec les personnes avec lesquelles il est amené à travailler
- d'assurer l'autonomie de ses décisions
- de garantir une intervention sociale appropriée

HISTORIQUE DE LA PROFESSION

- 1945 - 1973** Depuis la 2^e guerre mondiale jusqu'aux années 70, le travail d'encadrement socio-pédagogique était essentiellement assuré par les religieux et religieuses des différentes congrégations. Ils étaient assistés partiellement par des personnes laïques. La plupart de ces personnes n'étaient pas formées en sciences éducatives.
- 1973** La loi de 1973 portant création de l'Education différenciée introduit l'obligation scolaire des enfants souffrant d'un handicap physique et/ou psychique. Cette loi constitue la base de la première profession socio-éducative au Luxembourg:
- le moniteur de l'éducation différenciée.
La même loi a également défini la nécessité de créer une formation supérieure de type Bac+ 2.
- 1973 - 1976** La formation, dans ses premières années, consistait avant tout à former des éducateurs aptes à travailler avec des personnes handicapées. Elle n'offrait à l'époque qu'un éventail théorique restreint, axé sur l'obtention d'un futur diplôme en sciences d'éducation sociale.
- 1976 - 1979** Au cours des années 70, le besoin en personnel éducatif diplômé augmentait. Les nouveaux champs d'action de l'éducateur gradué (EG) ne se limitaient plus aux institutions pour personnes handicapées, mais s'étendaient aux Foyers de Jour pour enfants en bas âge et aux Centres d'Accueil (Kinderheime). Ces deux secteurs ont été développés en collaboration étroite avec les éducateurs gradués, qui occupent depuis lors la plupart des postes à responsabilité (chef de groupe, chargé de direction, directeur). La

formation de l'EG s'est étendue vers de nouveaux champs d'action et prend de plus en plus un caractère socio-pédagogique varié et adapté.

1979 - 1990

A la fin des années 70, de nouveaux domaines ont agrandi le champ d'action de l'EG. Les services d'animation, de loisirs et de vacances pour jeunes ont engagé les premiers EG. Les internats ont été restructurés et ont fonctionné sous le régime de conventions avec le Ministère de la Famille. L'encadrement des jeunes était assuré par des EG. Un troisième accent a été porté sur un nouveau secteur d'aide sociale, celui de l'encadrement de jeunes à problèmes d'intégration divers (Action Locale pour Jeunes).

1990

En 1990, la durée de formation de l'éducateur gradué (ancien éducateur) et de l'éducateur (ancien moniteur) s'est vue prolongée de deux à trois ans de formation supérieure. Une telle durée de formation était devenue nécessaire vu la multitude des domaines dans lesquels l'EG était actif.

La loi de 1990 a entre autre défini la nouvelle terminologie des titres professionnels des nouveaux diplômés:

--> ***L'éducateur devient l'éducateur gradué***
(formation **Bac+3**, sanctionnée par un diplôme d'études supérieures)

--> ***Le moniteur d'éducation différenciée est devenu l'éducateur***
(formation **Bac+1**, sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires techniques)

2003

Aujourd'hui, l'éducateur gradué travaille dans les domaines touchant à l'enfance, la jeunesse, les adultes et les personnes âgées. Quasiment tous les ministères sont de loin ou de près concernés par les champs de travail de l'EG.

En plus, l'éducateur travaille et assume des responsabilités dans les domaines suivants :

Clubs seniors/Maisons de retraite
Toxicomanie, problèmes de dépendance
Centre de formation professionnelle continue (CNFPC)
Service des travailleurs handicapés
Centre de réinsertion professionnelle / Orientation professionnelle
Service d'information juridique (Info-handicap)
Service de prise en charge des femmes victimes de violence
Travail en milieu ouvert
Institut de formation professionnel pour futurs éducateurs gr. et éducateurs.
Service National de la Jeunesse
Centres Socio-Educatifs de l'Etat (Dreiborn, Schrassig)
Action Locale pour Jeunes / Centre Information Jeunes
Centre d'Animation Pédagogique et de Loisirs (CAPEL)
Service vacances (Caritas Jeunes et Familles, Croix-Rouge de la Jeunesse)
Services d'accueil de quartier (Portes ouvertes)
Intervention socio-éducative dans les familles risquant le placement d'un enfant (Families First)

L'éducateur gradué travaille dans les domaines touchant à l'enfance, la jeunesse, les adultes et les personnes âgées. Quasiment tous les ministères et de nombreuses communes sont de près ou de loin concernés par le champ de travail de l'éducateur gradué.

*le Ministère de la **Famille**, de la **Solidarité Sociale** et de la **Jeunesse***

*le Ministère de l'**Education Nationale, de la Formation Professionnelle** et des Sports,*

*le Ministère de la Culture, de l'**Enseignement Supérieur** et de la Recherche,*

*le Ministère des Classes Moyennes, **du Tourisme** et du Logement,*

*le Ministère de la **Fonction Publique** et de la Réforme Administrative.*

*le Ministère de l'**Intérieur**,*

*le Ministère de **la Justice**,*

*le Ministère de **la Promotion Féminine**,*

*le Ministère de la **Santé**,*

*le Ministère de la **Sécurité Sociale**,*

*le Ministère du **Travail et de l'Emploi**.*

(souligné et gras: les départements où l'éducateur gradué est actif)

UNIVERSITE DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 26 janvier 2004

A Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES
Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Madame la Ministre,

Au moment où nous vivons les premières expériences de la mise en pratique du projet historique de l'Université de Luxembourg, nous nous permettons de vous faire part, en tant que membres d'une profession directement concernée, de nos observations concernant les études menant au diplôme d'éducateur gradué.

La formation de l'éducateur gradué se trouve actuellement dans une année de transition. L'incorporation des études à la faculté des Sciences sociales et des Sciences de l'éducation (campus de Walferdange) se réalisera définitivement à partir de l'année académique 2004/05.

En tant que praticiens d'un métier qui vise dans son essence à accroître l'autonomie des individus (en difficulté ou non), à favoriser leur compréhension du monde, à les accompagner dans leur construction de soi afin de les mettre en mesure de contribuer au bien-être de la société, nous ne pouvons que saluer vos plans pour la mise en place de structures d'enseignement supérieur cohérentes. Ainsi, nous sommes persuadés qu'à moyen terme celles-ci ne manqueront pas d'avoir des effets positifs sur l'éducation et la culture générale de toutes les couches de la population du pays et de la grande région.

Si donc de manière générale nous affichons une attitude très favorable envers ce grand projet, tel n'est pas le cas en ce qui concerne un point précis, à savoir celui de l'envergure temporelle des études d'éducateur gradué. En effet, c'est avec irritation que nous avons pris connaissance de votre intention d'en laisser la durée inchangée à trois ans. Nous voudrions vous en expliquer le pourquoi dans les lignes qui suivent.

Disons-le d'emblée : pour toute une série de raisons nous sommes d'avis qu'une prolongation de trois à cinq années de formation des études menant au diplôme d'éducateur gradué est devenue incontournable. La

formation devrait s'orienter au niveau de "master" ce qui ne serait qu'une conséquence logique de ces constats. L'établissement d'une formation en pédagogie sociale bénéficiant des "crédits ECTS" correspondant au "master" nous semble inévitable. Bien entendu, cette nouvelle qualité dans la formation devra parallèlement se récupérer dans l'établissement d'un concept éducatif et dans la définition d'un profil professionnel pour les "pédagogues sociaux" dans tous les secteurs et champs d'intervention concernés.

Ce que nous voulons, c'est que notre voix soit entendue et prise en considération dans ce processus de réflexion qui en définitive ne doit servir qu'à développer et à améliorer la préparation et partant la pratique professionnelle de celles et de ceux qui se destinent à ce " métier de l'humain " fort complexe et fort jeune, faut-il le rappeler. Nous insistons donc fortement sur la nécessité d'en associer des représentant(e)s à tout travail de réforme ou de restructuration de la formation existante. Car il faut bien comprendre une chose : de plus en plus, ce sont aussi les éducateurs gradués en tant que groupe professionnel qui sont en mesure d'y apporter leur expérience et savoir professionnels et qui à juste titre désirent participer à l'élaboration, certes longue, d'un référentiel des compétences propre à leur profession.

Pourquoi cinq années d'études au lieu de trois?

Permettez-nous de vous donner huit éléments de réponse à cette question.

1) Que notre société ait besoin de pédagogie sociale est un fait établi. L'évolution fulgurante du secteur socio-éducatif au cours des vingt dernières années dans les pays développés en est la preuve chiffrée. Alors qu'au début, dans les années soixante-dix, éducateurs et éducatrices gradués exerçaient plutôt auprès de groupes de population à besoins et problèmes spécifiques (on parlait en fait de " l'éducateur pour inadaptés "), de nos jours, il est fait appel à leur savoir-faire dans presque tous les domaines de la vie sociale, éducative et culturelle. Assez curieusement d'ailleurs, c'est vers l'éducateur gradué que l'on se tourne quand l'éducation familiale ou l'institution scolaire n'arrivent plus à remplir leurs rôles respectifs. Autant dire que les domaines d'action de la pédagogie sociale se sont diversifiés et différenciés ; autant dire que la formation professionnelle doit en tenir compte.

2) S'il est vrai que l'activité socio-éducative, avec ses multiples facettes et la multidimensionnalité des situations qu'elle est censée gérer, fait de la profession d'éducateur gradué un métier où l'apprentissage tout au long de la vie se fait au quotidien, il est tout aussi exact que cette pratique professionnelle quotidienne doit s'appuyer sur un fondement théorique constitué de savoirs apportés par les sciences humaines et sociales, elles-mêmes en constante évolution. Au vu de ce qui a été dit au point 1 ci-dessus, rien de plus évident que d'accorder un espace plus large à la transmission scolaire

de ces savoirs de base.

3) Il est peu probable de voir diminuer les exigences et attentes que certains champs de travail vont continuer de poser aux agents du socio-éducatif. Nous pensons en effet que les changements sociétaux ne manqueront pas de susciter plus encore que maintenant des problèmes de marginalité, d'exclusion et de violence. L'éducateur gradué va se trouver confronté à de nouveaux défis, car il faut bien avoir à l'esprit que la pédagogie sociale, dans les sociétés modernes, intervient là où naissent des problèmes et des conflits imputables à l'évolution des mœurs et comportements humains.

Plus que jamais l'éducateur gradué sera appelé à (re)créer du lien social, à redonner du sens là où notre société individualiste n'y parvient plus. Ces défis qualitatifs méritent d'être relevés dans la formation initiale.

4) Si l'on veut vraiment offrir aux futurs éducateurs gradués l'occasion de se spécialiser soit dans un domaine donné de l'action socio-éducative soit dans une technique éducative ou thérapeutique déterminée, alors il faut être conscient que cela ne peut se faire en une seule année comme c'est le cas actuellement. Une spécialisation digne de ce nom fait suite à une formation pédagogique initiale de trois ans ("bachelor") pour s'étendre sur au moins deux autres années ("master"), permettant l'acquisition de compétences ou de techniques précises utilisables dans la pratique quotidienne. Ainsi il serait possible de sortir le curriculum de l'éducateur gradué du trop généraliste, du touche-à-tout, reproche adressé assez souvent à la profession dans son ensemble.

5) Ce sont souvent des éducateurs gradués à qui les employeurs du secteur socio-éducatif confient la direction de leurs institutions et services. Or, de nos jours, les cadres dirigeant(e)s se voient confronté(e)s à des exigences de plus en plus complexes. En-dehors des compétences professionnelles et administratives à proprement parler, ce sont des capacités personnelles telles que savoir gérer des conflits, être ouvert à la critique d'autrui et savoir la mettre à profit, disposer de connaissances rhétoriques, faire preuve d'endurance etc. qui sont requises. Une préparation professionnelle réaliste ne saurait passer sous silence ce volet ayant trait aux tâches et techniques du management humain et institutionnel, mais devrait au contraire y attacher une importance de premier degré. Dans l'intérêt des institutions aussi bien que dans celui de la profession, l'adjonction d'un volet de formation correspondant s'impose.

Ce qui vient d'être dit pourrait par ailleurs constituer un élément distinctif dans le débat autour de la démarcation entre les études d'éducateur gradué et la formation d'éducateur ainsi qu'entre les profils des deux professions.

6) Sans vouloir faire l'analyse détaillée des lacunes du curriculum actuel des études d'éducateur gradué, nous nous devons de pointer du doigt la faible

importance y accordée au domaine philosophico-éthique. En effet, dans un certain nombre de champs de travail, l'éducateur gradué est confronté quotidiennement à ce que d'aucuns appellent " la misère du monde " : la maladie, le rejet, la pauvreté matérielle et psychologique de personnes de toutes conditions et de tous âges. Pour que le futur professionnel soit capable de se situer aux questionnements concernant les fondements de son activité socio-éducative, il faut lui donner une solide connaissance des valeurs et références éthiques, tant contemporaines qu'historiques.

7) L'extension de la formation devrait permettre d'approfondir l'alternance entre les deux lieux de formation que sont les différents champs d'intervention et le centre de formation qui serait la faculté des Sciences sociales et des Sciences de l'éducation. Ainsi, il deviendrait possible de guider l'étudiant(e) davantage dans l'élaboration d'une pratique professionnelle et dans le développement de sa capacité de réflexion. C'est parce qu'il faut initier le futur éducateur gradué à ce qu'on pourrait appeler une pédagogie de la rencontre qu'il faut aussi favoriser cette " réflexivité ".

8) Un dernier point nous paraît particulièrement important. Si l' " universitarisation " de la formation d'éducateur gradué est pour nous le gage d'une étape de plus franchie vers la reconnaissance de l'activité socio-éducative, il ne faut pas oublier que sa professionnalisation reste encore largement inachevée. Afin de favoriser ce processus, nous pensons qu'au cœur d'une formation remaniée et prolongée devrait figurer le souci de produire du " savoir " sur le socio-éducatif. Il devra être possible de commencer un processus de recherche au terme duquel un corps de connaissances propre à notre profession se constituera. En d'autres termes, il s'agira de théoriser notre pratique, formaliser notre savoir issu de la pratique quotidienne afin de mieux pouvoir le transmettre. Dans une formation de type universitaire, cet espace de recherche et de création d'un discours professionnel propre doit absolument être présent.

En vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous portez à notre profession, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'APEG,

Paul Bressler
Président

Silvia Del Guerso
Vice-Présidente

Marc Pletsch
Secrétaire Général

N.B. L' APEG déclare que ce texte est une version actualisée d'une lettre adressée à Mme la Ministre en décembre 2001. La lettre fut signée par les représentants de l'APEG, du SLEG/CGFP, du SEW/OGB-L et du LCGB.

Entrevue entre Mme Erna Hennicot-Schoepges, Ministre de la Culture de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche, et les représentants de l'APEG

En vue des premières expériences de la mise en pratique du projet historique de l'Université du Luxembourg, une entrevue chez Madame la Ministre compétente semblait inévitable voire prioritaire à l'APEG. Il est clair que la phase de transition des études à la Faculté des Sciences Sociales et des Sciences de l'Education provoque de l'incertitude chez tous les concernés quant à l'avenir des études menant à notre profession. Ainsi, M. Pol Bressler et M. Marc Pletsch ont rencontré Mme Hennicot-Schoepges, ainsi que M. Germain Dondelinger, coordinateur du département "Enseignement Supérieur", afin de faire le point sur la situation et sur les projets en cours.

La séparation institutionnelle des deux formations socio-éducatives (éducateur gradué et éducateur) implique un grand travail de préparation sur le plan administratif et structurel. La création du Lycée Technique pour la formation des éducateurs s'impose depuis que les études de l'éducateur gradué ont été intégrées dans le projet de l'Université. Cette nouvelle situation constitue une chance unique pour notre profession: c'est le meilleur moment pour faire une analyse de l'état actuel de la formation, afin de l'améliorer et d'en compléter le contenu. En outre, Madame la Ministre déplore que l'IEES compte actuellement 256 intervenants. Un esprit de corps et une consultation adéquate entre les titulaires sont ainsi rendus impossibles.

Lors de l'adaptation des études aux conditions actuelles, il est important que l'étudiant puisse profiter de plusieurs possibilités de spécialisation lors des trois années menant vers le "bachelor professionnel". Pour enrichir son expérience et son sens de la flexibilité, une partie de la formation devra avoir lieu à l'étranger. Par la suite, l'étudiant bénéficiant des "crédits ECTS" correspondant au "bachelor" pourra se spécialiser dans une université étrangère pour arriver éventuellement au "master", correspondant à 5 années d'études, dans un domaine précis. Cette formation socio-éducative supplémentaire n'est pas proposée à l'Université du Luxembourg. Des conventions avec différentes universités à l'étranger s'avéreront donc nécessaires.

En vue de la réalisation des nouveaux projets de la Faculté des Sciences Sociales et des Sciences de l'Education, située au Campus de Walferdange depuis le mois de septembre 2004, Madame la Ministre accorde sa confiance au recteur qui est chargé de l'exécution de ceux-ci. Dans le passé, l'ISERP a maintenu d'excellents contacts avec l'étranger, notamment

avec une université au Québec. Cette expérience nous fait penser qu'une collaboration plus ouverte avec celles-ci serait bénéfique pour les futurs éducateurs gradués.

Madame la Ministre, ainsi que Monsieur Germain Dondelinger, sont d'avis qu'un changement de notre dénomination sera indispensable, afin d'éviter l'amalgame fait avec la formation de l'éducateur, qui n'est pas de niveau post-secondaire.

Dans les années à venir, l'Université du Luxembourg offrira à notre secteur des moyens qui mèneront à une recherche scientifique. Les spécificités particulières du Grand-Duché, tel que par exemple le trilinguisme, permettront de créer "un laboratoire multiculturel par excellence".

Marc Pletsch, Secrétaire Général de l'A.P.E.G.

VISITEZ:

WWW.BACplus3.LU

APEG

Association professionnelle des Educateurs/trices gradués
Berufsverband vun de Sozialpädagogen

Redéfinition des études d'éducateur gradué dans le cadre de la création de l'Université du Luxembourg

Prise de position de l'APEG

Les études de l'éducateur gradué à l'I.E.S. sont caractérisées par une polyvalence dans les contenus des cours ainsi qu'un important volet pratique. L'APEG est d'avis que cette approche constitue un atout et ne devra pas être négligée lors de la redéfinition des études de l'éducateur gradué. La durée du stage pratique ne devra en aucun cas être réduite. Les domaines dans lesquelles ces stages seront effectués devront être en rapport avec les fonctions qu'exercera le futur éducateur gradué. Une différenciation entre les professions d'éducateur diplômé et gradué se concrétisera en évitant d'envoyer un stagiaire gradué dans une institution où il sera essentiellement encadré par des éducateurs diplômés. Le patron de stage (éducateur gradué) devra guider le plus intensivement possible son étudiant stagiaire. La spécialisation du futur pédagogue spécial ne pourra se réaliser que dans le cadre des études « masters ».

Vu la situation actuelle dans le secteur socio-éducatif, des besoins en personnel spécialisé se sont développés dans les domaines suivants : management social, travail social à l'école, gérontologie, gestion des ressources humaines, thérapie sociale, réinsertion professionnelle,...

Pendant le premier cycle, les étudiants des formations de l'instituteur et de l'éducateur gradué devraient avoir la possibilité de suivre ensemble certains cours à caractères plus généraux.

Nous osons même affirmer qu'une formation commune des deux premières années de formation à la Faculté des sciences sociales et des sciences de l'éducation ne pourrait être que bénéfique pour les deux professions. L'idée d'une telle faculté répond clairement aux besoins du secteur socio-éducatif. Une société de plus en plus complexe aura besoin de professionnels bien formés.

Tout en demeurant dans l'opinion que le Luxembourg nécessite également un domaine de recherche dans le secteur social, nous sommes convaincus qu'une Faculté des sciences sociales et des sciences de l'éducation révélera des possibilités de recherche éducative, pédagogique et sociale dans ce cadre.

BRESSLER Pol
(Président de l'APEG)

PLETSCH Marc
(Secrétaire général)

Spillschoulsjoffer = Sozialpädagogin ?

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le

08 MAI 2003

MINISTÈRE DE LA CULTURE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre de la Culture,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Vu la loi du 13 août 1992 portant a) transposition de la directive du Conseil (89/48/CEE) relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans; b) création d'un service de coordination pour la reconnaissance de diplômes à des fins professionnelles;

Vu la loi modifiée du 6 août 1990 portant organisation des études éducatives et sociales, notamment l'article 11;

Arrête :

Art. 1er.- Le grade d'institutrice maternelle, décerné en date du 27 juin 2002 par la Haute Ecole Blaise Pascal d'Arlon – Département Pédagogique de Bastogne - Enseignement Supérieur Pédagogique de plein exercice et de type court – Section Normale Préscolaire à [REDACTED] donne le droit d'accéder à la profession réglementée de l'éducateur gradué.

Art. 2.- Le port du titre professionnel d'éducateur gradué est autorisé.

Art. 3.- Le présent arrêté sera remis à l'intéressée pour lui servir de titre.

La Ministre de la Culture,
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APEG

·Président:

Bressler Paul 6, rue Eweschbour L-3638 Kayl Tel.: 56 38 37 (pr)
president@apeg.lu 021 50 16 80

·Vice-Présidente:

Del Guerzo Silvia 11, rue de la Chiers L-4796 Linger Tel.:091 661 630(pr)
vicepresident@apeg.lu

·Secrétaire Général:

Pletsch Marc 68, rue de Dudelange L-3630 Kayl Tel.:56 35 55 (pr)
secretaire@apeg.lu 021 21 88 75

·Secrétaire:

Résibois-Kemp Chantal 8a rue de Crauthem L-3334 Hellange Tel:51 87 37 (pr)
chantal@resibois.lu

·Trésorier:

Moes-Gretsch Patrice 8, am Pësch L-5754 Frisange Tel:23 66 06 39 (pr)
tresorier@apeg.lu

·Membres:

Di Ronco Andrea 51, rue de la Montagne L-4630 Differdange Tel.:58 07 42 (pr)
info@apeg.lu

Loschetter Annie 3, um Wakelter L-6982 Oberanven Tel.:091 34 08 32 (pr)

Moes-Meier Christiane 18, rue Rosswinkel L-6251 Scheidgen

Richartz Claude 9, rue Pierre Frieden L-4560 Differdange Tel.:26 58 09 87 (pr)
rech@caramail.com

Entrevue entre les responsables du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports et l'A.P.E.G.

Récemment a eu lieu une entrevue entre l'Association Professionnelle des Educateurs/trices gradué(e)s représentée par son président Pol Bressler et son secrétaire général Marc Pletsch et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports (MENFPS) représenté par M. Siggy Koenig, Conseiller de Gouvernement 1ère classe, par MM. Claude Kuffer et Gilles Estgen, professeurs-attachés au service de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que M. Fari Khabirpour, directeur du Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires.

Après une brève introduction, dans laquelle les représentants de l'APEG ont présenté leur association, la situation actuelle de l'éducateur gradué dans l'enseignement a été discutée en premier lieu.

Actuellement, l'éducateur gradué travaille dans l'éducation précoce, dans l'éducation différenciée ainsi que dans les lycées techniques à enseignement modulaire au sein des équipes du SPOS. Sauf exceptions dans certaines communes dans lesquelles quelques éducateurs/trices gradué(e)s sont engagé(e)s dans les classes d'accueil, notre profession ne figure pas parmi le personnel dans l'enseignement primaire.

Du fait des problèmes sociaux devenant plus nombreux, de la croissance démographique de notre population, du grand nombre d'élèves étrangers, un encadrement socio-éducatif étroit et individualisé des enfants serait souhaitable. Un service pluridisciplinaire, se basant sur le modèle des SPOS dans l'enseignement post-primaire, serait une alternative pour améliorer la qualité de l'encadrement socio-éducatif. La détection précoce de problèmes individuels, la mise en œuvre de projets pédagogiques, la collaboration avec les parents ainsi qu'une coopération étroite avec l'enseignant en faveur de l'enfant serait un rôle important à jouer par un éducateur gradué. D'ailleurs, sa bonne connaissance de tout le secteur social serait bénéfique pour tous les concernés.

Dans les lycées, notamment dans l'enseignement modulaire, l'expérience a démontré au cours des dernières années que l'éducateur gradué est bien capable de jouer un rôle important dans le travail de prévention, d'intégration et dans le cadre de projets au sein de la communauté scolaire. En collaboration avec une équipe de psychologues, d'assistants sociaux et d'enseignants, l'éducateur gradué contribue à fournir un travail social et éducatif cohérent et systématisé. Aux yeux de l'APEG, les projets qui tendent à l'ouverture de la profession d'éducateur gradué dans tous les régimes scolaires seraient un pas dans la bonne direction. Une responsabilité partagée entre tous les acteurs ainsi qu'une communication

régulière favoriseraient une coopération ouverte et transparente voire collégiale entre l'enseignant et l'éducateur gradué ainsi qu'un climat de confiance.

Il est quand-même important qu'une coopération ouverte et transparente voire collégiale entre l'enseignant et l'éducateur gradué devrait se développer dès le début dans un climat de confiance. Une responsabilité partagée entre tous les acteurs ainsi qu'une communication régulière devront éviter toute méfiance dès le début.

Il reste à remarquer que les éducateurs et éducatrices gradués qui donnent des cours dans l'Education différenciée ainsi que dans d'autres classes telles que les classes d'appui de l'école primaire, les CNFPC et l'éducation précoce, travaillent sous des conditions différentes à celles de leurs collègues (instituteurs, chargés d'éducation). Ces éducateurs et éducatrices gradués ont souvent une tâche d'enseignement complète à effectuer. En dehors de celle-ci, qui est déjà bien chargée, ils sont souvent obligés de rester sur leur lieu de travail jusqu'à l'accomplissement des 40 heures par semaine pendant que leurs collègues bénéficient du temps libre pour préparer leurs cours. Certains éducateurs gradués n'ont pas l'occasion de préparer convenablement leurs cours, faute de temps.

Concernant les classes d'appui et l'éducation précoce, les communes définissent le cadre et la tâche de l'éducateur gradué. Les conditions de travail varient d'une commune à l'autre. En plus, ils n'ont pas la chance de bénéficier des vacances scolaires et ils sont forcés de prendre leurs quelques journées de congé légal pendant les vacances.

Souvent, cette situation délicate est réglée avec l'accomplissement de tâches supplémentaires qui ne font pas partie de la tâche normale du concerné. Les représentants du MENFPS sont conscients que ce problème donne lieu à une discussion fondamentale sur les statuts et les tâches des personnes concernées.

Les services responsables du MENFPS suivront avec grande attention le modèle de la Ville de Luxembourg où récemment, un certain nombre d'éducateurs/trices gradué(e)s ont été engagés. Si cet exemple fait preuve d'une évolution positive, il sera évident que le ministère prendra en considération un modèle équivalent au niveau national dans certaines écoles primaires.

Dans le nouveau projet de loi au sujet des lycées, il est prévu que dans les écoles des éducateurs gradués et des éducatrices pourront être engagés au sein des SPOS. Les responsables du MENFPS expriment clairement que l'éducateur gradué trouvera son champ de travail au niveau de la conception et de la planification. Il devra être capable de diriger une équipe d'éducateurs.

Siggy Koenig
Conseiller de Gouvernement
1ère classe

Marc Pletsch
Secrétaire Général
A.P.E.G.

D'Schoul vu muer - mir sin dobäi !!!

D' Schoul vu muer - mir sinn dobäi!!! Déi schoulesch Rentrée stoung dëst Joer besonnesch am Mëttelpunkt vum Interesses. An Zäite vu Virwahlkampf an no dem nach ëmmer net verquësste PISA - Schock, vergeet bal keen Daach, ouni datt an eise Medien iwwer d'Education debattéiert, diskutéiert a polemiséiert gëtt. Des Kéier schéngt d'Situatioun em den Enseignement e vun deene groussen Theme fir d'Chamberswalen ze ginn. D' Parteie schéngen sech den Ament fir des "Schluecht" ze rüsten an d'Preparatioune lafen op Héichtouren.

Mir haten am Fréijoer d'Geleeënheet, alle Fraktiounen, déi an der Chamber vertruede sinn, de Bols ze fillen, an deem bei hinnen alleguerten d' Thema "Schoul" ugeschwat gouf. Et feelt natierlech erëm net u gudden Iddien. Déi eng, déi proposéieren e Ganzdaagsmodell a gesinn domat d'Zukunft vun eise Schoulen erëm rosarout, déi aner si sech net sou richtig gréng mat der momentaner Situatioun a setze sech fir méi sozial Gerechtegkeet a méi innovativ Unterrichtsmethoden an. Et gi natierlech och Leit, déi gesi schwaarz, wann net méi a kompetent a gutt qualifizéiert Personal investéiert gëtt, an et ginn erëm aner Leit, déi engem laang a breet dat Blot vum Himmel versprieche an eis elo kloermaachen datt awer méi geschitt ass wéi allgemeng ugeholl gëtt. Schlussendlech ginn et awer och e puer schaarf Zongen, déi behaupten, de Leeschtungsprinzip beim Schoulpersonal sollt duerch méi Kontroll gefuerdert ginn an eng Konkurrenzsituatioun tëscht de Lycée'en géif d' "Geschäft" beliewen an d' Qualitéit eropsetzen.

Alles schéin a gutt! Et darf een ni vergiessen - et gëtt geschwë gewielt an näischt gëtt esou waarm giess wéi et gekacht gëtt, egal wéi "hëtzeg" de Walkampf nach gëtt. Wat kloer ass, et muss sech op jiddwer Fall esou muenches änneren. Eis Schoul huet et (nach) net fäerdeg bruecht, sech de momentane Gegebenheeten unzepassen. D' Schülerzuelen hunn enorm zougeholl, d'Gebaier platzen aus allen Néit, d'Klasse sinn iwverfëllt an dobäi kennt nach, datt all di sozial Problemer, an a ronderëm d'Schoule méi heefeg gi sinn. Et ginn zwar eng ganz Rei Strukturen an oder nieft der Schoul, déi Problemer opfänken (classes d'appui, foyers scolaires, SPOS, services de guidance etc.) mä déi gi bei wäitem net duer. Wann an Zukunft Konzepter ausgeschafft ginn, fir méi eng kooperativ a participativ Schoul ze gestalten, dann däerfe mir, d'Sozialpädagogen, dobäi net ausgeschloss ginn. Eng Schoul, déi z.B. no engem Ganzdaagsmodell funktionéiert, brauch en "Educateur Gradué", deen dem Enseignant an och dem Schüler, eng wichtig Stäip ka sinn. Am Ausland as et normal, dat e Sozialpädagog a sou enger Schoul matschafft an och aktiv participéiert. D'Musterbeispill Finnland weist, datt eng Schoul ouni Sozialberuffer lo schonn ondenkbar ginn ass. Am September hu mir vun der APEG an enger Entrevue um Erzéiungsministère (cf. Artikel an dësem Dossier) ënnerstrach, dat eise Profil an d'Schoul vun der Zukunft drapasst.

Fir méi Qualitéit an eisem Enseignement - Sozialpädagogen an d'Schoul !

Marc Pletsch, Secrétaire Général de l'A.P.E.G.

Sozialpädagogische Arbeit in der Schule

Der Sozialpädagoge als Antwort auf die Herausforderungen der Schule von Morgen.

Die moderne Schule soll nicht nur aus Schulunterricht bestehen sondern den Schülern einen Raum zur eigenen Entfaltung bieten, den Schülern bei Bedarf eine professionelle pädagogisch arbeitende Anlaufstelle zur Verfügung stellen. Die Schule von Morgen öffnet ihre Türen und tritt offensiv mit aussenstehenden Einrichtungen in Verbindung (Arbeitsamt, Betrieben, andern Schulen, Jugendhaus, Freizeitvereinen, Drogenberatung, usw.).

Heute arbeitet der Éducateur gradué, mit grossem Erfolg, bereits in verschiedenen schulischen Bereichen:

In der "éducation précoce", der "éducation différenciée" und in den technischen Lyzeen in den Strukturen des SPOS. In einigen Gemeinden werden auch Sozialpädagogen in den sogenannten "classes d'appui" eingesetzt.

Diese bereits bestehenden Posten reichen jedoch bei weitem nicht aus. Da in der heutigen Gesellschaft die sozialen Probleme zahlreicher werden, das Bevölkerungswachstum nicht zu stoppen ist und eine hohe Anzahl ausländischer Schüler die Schulen besuchen, wäre eine enge individualisierte, erzieherische Betreuung der Kinder angebracht. Ein pluridisziplinäres Team in der Primärschule wäre ein sinnvolles Angebot einer modernen Schule. Die Belastungen des Lehrpersonals können aufgefangen werden. Verhaltensauffälligkeiten einzelner Schüler, Ausarbeitung von pädagogischen Projekten, eine zusätzliche Elternarbeit sowie eine enge Zusammenarbeit mit den Lehrern zum Wohle des Kindes wären wichtige Arbeiten, die der Éducateur gradué, von seiner Ausbildung ausgehend, leisten könnte. Der Sozialpädagoge ist bestens über die Institutionen im sozio-educativen Bereich unterrichtet und hat durch seine Ausbildung (insbesondere Praktika) meist bereits einen guten Kontakt zu den hier tätigen Vereinigungen und den hier angestellten Sozialpädagogen. Dies ist von grosser Bedeutung bei der Zusammenarbeit mit den ausserschulischen Einrichtungen.

Zu den Aufgaben der Schulsozialpädagogen zählt unter anderem:

Eine präventive Arbeit mit Kindern sowie ihren Eltern

sozialpädagogische Angebote für Klassen

Persönlichkeitsentwicklung

Gruppendynamik

Gewaltprävention und Konfliktlösungsstrategien

Konzeptarbeit

Betreuung der Schüler beim Übergang Schule --> Beruf

Ansprechpartner bei

Schulproblemen,

Schwierigkeiten mit andern Schülern bzw. Lehrern,

usw.

Wiedereingliederung in die Schulklasse

(bei Schulproblemen oder Verhaltensauffälligkeiten)

Enge Zusammenarbeit mit andern Pädagogen und Therapeuten.

Im Ausland wird es als selbstverständlich angesehen, dass der Sozialpädagoge aktiv in den Schulen mitarbeitet. Der "Pisa-Musterschüler" Finnland zeigt heute bereits, dass eine Schule des Erfolgs ohne Sozialberufler undenkbar ist.

Um sich in dieser Thematik zu vertiefen empfehlen wir folgenden Internetlink:

<http://peterlange-koeln.de/schulsozialarbeit.html>

Paul BRESSLER
président de l'A.P.E.G.
membre de la direction syndicale du
S.E.W./OGB-L